

Reçu le
24/11/2021
en Sous-Préfecture
de Cholet

GESTION DES DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

EXERCICE 2020



SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....	3
1 – Présentation générale du service.....	3
A – Compétence exercée.....	3
B – Territoire desservi.....	3
C – Population desservie.....	5
D – Mode de gestion du service.....	6
E – Volume/tonnage et leur évolution.....	7
F – Équipements du service.....	8
1) Porte-à-porte.....	8
2) Apport volontaires.....	8
3) Communication/Prévention.....	8
4) Déchèteries.....	8
5) Collecte et traitement des déchets.....	12
2 – Indicateurs de performance.....	16
3 – Actions réalisées et à venir.....	19
A – Actions – organisation (y compris hygiène & sécurité).....	19
B – Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	21
C – Dépenses de l'exercice.....	22
D – Investissement à venir en 2020.....	23
4 – Financement du service.....	23
5 – Tarification du service.....	25
A – Présentation générale des modalités de tarification du service.....	25
B – Prix du service.....	26
6 – Actions de solidarité.....	28
ANNEXE : Synoptique 2019.....	29

Abréviations :

- **OMR** : Ordures **M**énagères **R**ésiduelles (bacs marron)
- **EM** : Emballages **M**énagers (bacs jaune)
- **DMA** : Déchets **M**énagers et **A**ssimilés (OMR + EM + déchèteries + autres)
- **TMB** : Tri **M**écano **B**iologique
- **ISDND** : Installation de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux
- **ISDD** : Installation de **S**tockage des **D**échets **D**angereux
- **TEOM** : **T**axe pour l'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères

RPQS DÉCHETS - 2020

SYNTHÈSE (quelques chiffres clés)

- Population desservie : **103 493** habitants (données de référence - CITEO)
- Prix du service : Le taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en 2020 était de **9,11 %**
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMR + EM + déchèteries + autres) : **56 724 T**
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : **79,39 %** (78,02 % en 2019)

1 - Présentation générale du service

A - Compétence exercée

L'Agglomération du Choletais est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production et la nocivité des déchets ainsi que la part à éliminer.

La collecte et le traitement des déchets sont régis par les règlements de service suivants :

- le règlement de collecte des DMA, approuvé le 27 décembre 2010,
- le règlement de la Redevance Spéciale Déchets, approuvé le 26 mai 2015,
- le règlement des déchèteries rurales et urbaines, et des éco-points, approuvé le 20 mai 2019.

B - Territoire desservi

En 2020, la collecte des déchets ménagers est assurée pour les 26 communes membres de l'Agglomération du Choletais. (1^{er} janvier 2017 : extension du territoire)

Communes membres	Population (INSEE sous contrat CITEO)
Bégyrolles-en-Mauges	2 040
Cernusson	362
Chanteloup-les-Bois	710
Cholet	53 718
Cléré-sur-Layon	343
Coron	1 598
La Plaine	1 031
La Romagne	1 835
La Séguinière	4 092
La Tessoualle	3 162
Le May-sur-Evre	3 822
Les Cerqueux	880
Lys-Haut-Layon	7 882
Maulévrier	3 161
Mazières-en-Mauges	1 154
Montilliers	1 225
Nuillé	1 489

Passavant-sur-layon	126
Saint-Christophe-du-Bois	2 699
Saint-Léger-sous-Cholet	2 817
Saint-Paul-du-Bois	599
Somloire	897
Toutlemonde	1 336
Trémentines	2 956
Vezins	1 704
Yzernay	1 855
TOTAL	103 493

C - Population desservie

Nombre	Population desservie		Variation (en %)
	2019	2020	
Population collectée :	103 248 hab.	103 493 hab.	+ 0,24 %
- dont nombre d'habitants desservis en apport volontaire	10 862 hab.	11 522 hab.	+ 6,08 %
- dont redevance spéciale déchets pour les usagers non domestiques	165 redevables (75 + 75 + 15)	156 redevables (71 + 68 + 17)	- 5,45 %

Un usager non domestique peut être collecté jusqu'à 1000 l une fois par semaine d'ordures ménagères avec la collecte classique sur le secteur de l'ex Communauté d'Agglomération du Choletais, 240 l collectés une fois par semaine sur les communes du Vihiersois.

Au-delà, il est assujéti à la redevance spéciale déchets (paiement au litre supérieur collecté une fois par semaine ou forfaitaire pour les administrations sur le Vihiersois et sur la base d'un forfait annuel, pour tout usager non ménager collecté une fois par semaine sur l'ex Bocage).

Les volumes d'emballages ne sont pas limités car couverts par la TEOM.

Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants
- + Nombre d'habitants et nombre de bénéficiaires du service en apport non desservis en porte à porte
- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

D - Mode de gestion du service

Les prestations et sites de traitements

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	<p>Collecte : 42 % (Cholet et PSB aggloméré) en porte-à-porte, collecte 1 fois/semaine (sauf pour les gros collectifs de Cholet collectés 2 fois/semaine) par la régie. 47 % (partie rurale) en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours par la régie et le prestataire. 11 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p> <p>Transfert : Valor3E (St Germain) et Montilliers</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E : 40,37 % par valorisation énergétique à Nantes, à Lasse et au Mans 51,68 % par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges 7,95 % par enfouissement à La Séguinière</p>
Tri sélectif (emballages et journaux/magazines, en mélange)	<p>Collecte : 89 % en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs de Cholet collectés 1 fois/semaine) par la régie. 11 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p> <p>Transfert : Montilliers (pour les tonnages collectés sur le Vihierois)</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E en prestation de service dans les centres de tri du Cormier à Cholet (49), Saint-Laurent des Autels (49), Arc-en-Ciel à Couëron (44) ou encore au centre de tri de Seché à Changé (53).</p> <p>Une fois triés, les emballages sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage agréées par CITEO et/ou par l'AdC.</p>
Verre (345 colonnes à verre)	<p>Collecte et stockage : Collecte en moyenne 1 fois/ sem. (sur certains secteurs cela peut aller de 1 fois/mois à 2 fois/sem.) par un prestataire privé.</p>	<p>Recyclage à Villeurbanne, Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat CITEO</p>
Déchets provenant des 6 déchèteries et 9 éco-points	<p>Gestion, collecte : Prestataire privé</p>	<p>Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par l'AdC et/ou certains Eco-organismes.</p>
Collecte des biodéchets (6 lycées, 8 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs, 1 Esupec)	<p>Collecte : En régie en porte-à-porte Collecte 1 fois/semaine (sauf en période d'été)</p>	<p>Compostage à Cholet</p>

Indicateurs :

- Collectes séparées proposées (type déchets et modalités de collecte)
- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant
- Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets
- Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés
- Modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion (régie, délégation ...) en distinguant si besoin les différentes collectes et les différents traitements
- Fréquence de collecte

E - Volumes/tonnages et leur évolution

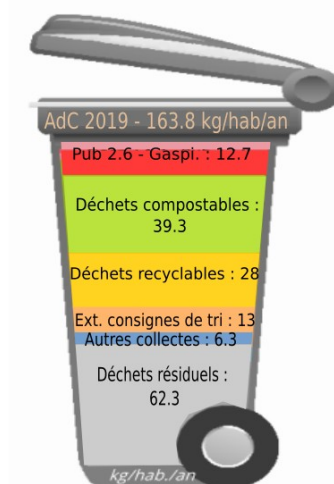
	OMR	EM + Papier	Verre	Déchèteries + textiles + biodéchets	Autres services (1)	Total
2019 (AdC)	16 957 t	6 075 t	3 861 t	26 779 (déch.) + 494 t textiles + (125 t biodéchets) = 27 398 t	496 t	54 787 t
2020 (AdC)	17 168 t	6 080 t	4 065 t	28 501 t (déch.) + 284 t textiles + (88 t biodéchets) = 28 873 t	538 t	56 724 t
Ratio/habitant 2019 (kg/hab) (AdC)	164,24 kg/hab	58,84 kg/hab	37,40 kg/hab	265,36 kg/hab	4,80 kg/hab	530,63 kg/hab
Ratio/habitant 2020 (kg/hab) (AdC)	165,88 kg/hab	58,75 kg/hab	39,27 kg/hab	278,98 kg/hab	5,20 kg/hab	548,09 kg/hab
Évolution (par rapport au ratio/hab)	+ 1 %	- 0,15 %	+ 5 %	+ 5,1 %	+ 0,83 %	+ 3,29 %

(1) : autres services : déchets verts de la Ville de Cholet + bennes Emmaüs

Remarque : On ne peut distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés dans le suivi des tonnages.

La crise sanitaire (COVID-19) de 2020 a impacté la production de déchets sur le territoire de l'AdC, avec notamment une forte augmentation des tonnages en déchèteries et en tri. Les impacts de la crise sanitaire sur la gestion des déchets ménagers en 2020, sont évoqués dans le présent rapport.

Répartition des OMR réalisée par le MODECOM en 2019 sur le territoire de l'AdC après l'extension des consignes de tri



Indicateurs :

- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré et au cours de l'exercice précédent, par flux de déchets, en distinguant déchets ménagers et déchets assimilés, en quantités totales rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers

F - Équipements du service

Pour l'ensemble du service : 1 numéro vert (0800 97 49 49) et 2 véhicules légers

1) Porte à porte (au 31/12/2020)

- Nombre de véhicules : 12 bennes de collecte de 19 à 26 tonnes (dont 3 robotisées), 3 fourgons, 3 véhicules utilitaires, 1 manitou et 1 remorque.
- Nombre de bacs roulants : 82 496 pour la collecte en porte à porte des OMR et des EM

2) Apport volontaire (au 31/12/2020)

- OMR : 157 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- EM : 115 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- Verre : 345 colonnes dont 43 enterrées ou semi-enterrées
- Textiles : 92 colonnes dont 75 gérées par la collectivité et 17 gérées par des organismes privés (Croix Rouge, hyper-marchés,.....)
- 1 véhicule utilitaire et 1 fourgon

3) Communication/Prévention (au 31/12/2020)

- 5 véhicules utilitaires
- 2 broyeurs à végétaux
- 1 remorque
- 26 composteurs partagés et 202 composteurs individuels distribués à titre expérimental sur des zones pavillonnaires depuis 2019.

4) Déchèteries

Localisation des déchèteries et des éco-points



La fréquentation en déchèteries et éco-points a diminué en 2020 (250 500 passages, contre 278 000 en 2019). La crise sanitaire (COVID-19) a en effet engendré la fermeture des sites lors du premier confinement, et une réouverture progressive. Les déchèteries et éco-points ont été fermés au public pendant 1 à 2 mois, selon les sites.

Liste des déchets réceptionnés

➤ Sur le territoire de l'ex CAC et du Bocage

	Déchèteries de du Cormier et de la Blanchardière à Cholet	Déchèterie L'Eriboire à Saint Léger sous Cholet	Eco-points (La Tessouale, Trémentines, Veziins)	Déchèterie Maulévrier	Eco-point Les Cerqueux	Eco-point Coron	Eco-point Somloire / La Plaine	Eco-point Yzernay
Tout-venant	X	X	X	X	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X	X	X	X	-
Bois traité	X	X	X	X	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X	X	X	X	X
Ferrailles (grandes et petites ferrailles benne 30m3)	X	-	-	1 x / mois (2ème samedi)	-	-	1 x / mois (4ème samedi)	-
Petites ferrailles (uniquement)	-	X	-	X	-	-	X	-
Plastiques durs	X	X	-	-	-	-	-	-
Films plastiques	X	X	-	X	X	X	X	-
D3E	X	-	-	X	-	X	X	-
Déchets réutilisables	X	X	-	-	-	-	-	-
Mobilier	X	X	-	-	-	-	-	-
DDS (peinture, solvants, acides, bases, etc.)	X	X	-	X	-	X	X	-
Huiles végétales	X	X	-	X	X	X	-	-
Huiles minérales	X	X	X	X	X	X	X	X
Piles	X	X	X	X	X	X	X	X
Batteries	X	X	-	X	-	X	X	-
Lampes / néons	X	X	-	X	-	-	-	-
Verre	X	X	X (extérieur)	-	X (extérieur)	X (extérieur)	-	-
Radiographies	X	X	X	X	-	-	-	-
Textiles	X	-	-	-	-	-	-	-
Fibrociment	Cormier (ponctuel)	-	-	-	-	-	-	-

➤ Sur le territoire du Vihiersois

	Déchèterie Vihiers	Déchèterie Tigné	Eco-point Nueil-sur-Layon	Eco-point Saint-Paul-du-Bois
Tout-venant	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X
Bois traité	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X
Gravats	X	X	-	-
Ferrailles (grandes et petites ferrailles benne 30m3)	1 x / mois (3 ème samedi)	1 x / mois (1er lundi matin)	1 x / trimestre (5ème samedi)	-
Petites ferrailles (uniquement)	X	X	X	-
Plastiques durs	X	X	X	-
Films plastiques	X	X	X	-
D3E	X	X	-	-
Déchets réutilisables	-	-	-	-
Mobilier	X	-	-	-
DDS (peinture, solvants, acides, bases, etc.)	X	X	-	-
Huiles végétales	X	X	X	X
Huiles minérales	X	X	X	X
Piles	X	X	X	X
Batteries	X	X	X	X
Lampes / néons	X	X	-	-
Verre	X	X	X	-
Radiographies	X	-	-	-
Textiles	-	-	-	-
Fibrociment	Ponctuel	-	-	-

La collecte des encombrants se fait à travers des déchèteries. Les évacuations de déchets se font selon la nature des déchets et dans le respect de la réglementation.

28 501 T de déchets ont été collectées et traitées sur les sites du territoire (26 779 t en 2019).

Tonnages par type de déchets déposés en déchèteries et éco-points (2019-2020)

	2019	2020
Tout-venant valorisé	1 343,48	1847,33
Tout-venant non valorisé	4 084,13	3928,86
Gravats valorisés	5 546,96	6 952,70
Gravats non valorisés	715,60	501
Ferrailles	865,96	853,38
Cartons	704,59	751,660
Déchets verts	8 485,20	8626,09
Films Plastiques	4,30	2,50
Plastiques Rigides	97,25	85,73
Bidons Plastiques	0,00	0
Bois Traités	2 095,48	2 114,70
Huiles Minérales	29,07	30,22
Huiles Végétales	6,67	5,66
Déchets Réutilisables	41,67	35,50
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	751,07	728,942
Fibrociment	96,74	123,76
Déchets diffus spécifiques (DDS)	166,70	158,03
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	1 707,13	1 717,52
Piles et accumulateurs	8,06	6,88
Lampes	9,29	3,34
Pneus	0,00	0
Batteries	19,46	21,89
Total Valorisable	21 882,35	23 947,54
% Valorisable	81,72 %	84,02 %
Total non Valorisable	4 896,47	4 553,62
% non Valorisable	18,28 %	15,98 %
Total Général	26 778,82	28 501,17

Les tonnages collectés en 2020 en déchèteries et éco-points sont dans l'ensemble en augmentation (+ 6,4 % par rapport à 2019). Cela s'explique par une forte augmentation des déchets de gravats (+ 19 %) et de tout venant (+ 6 %) lors de la première période post-confinement (mai, juin 2020).

Le confinement a en effet permis à certains usagers de réaliser des travaux et du tri domestique.

Le développement des filières de valorisation, notamment le tout venant valorisé (+37 % par rapport à 2019), permet une progression continue du taux de valorisation des déchets. En 2020, le taux de valorisation global atteint 84 %.

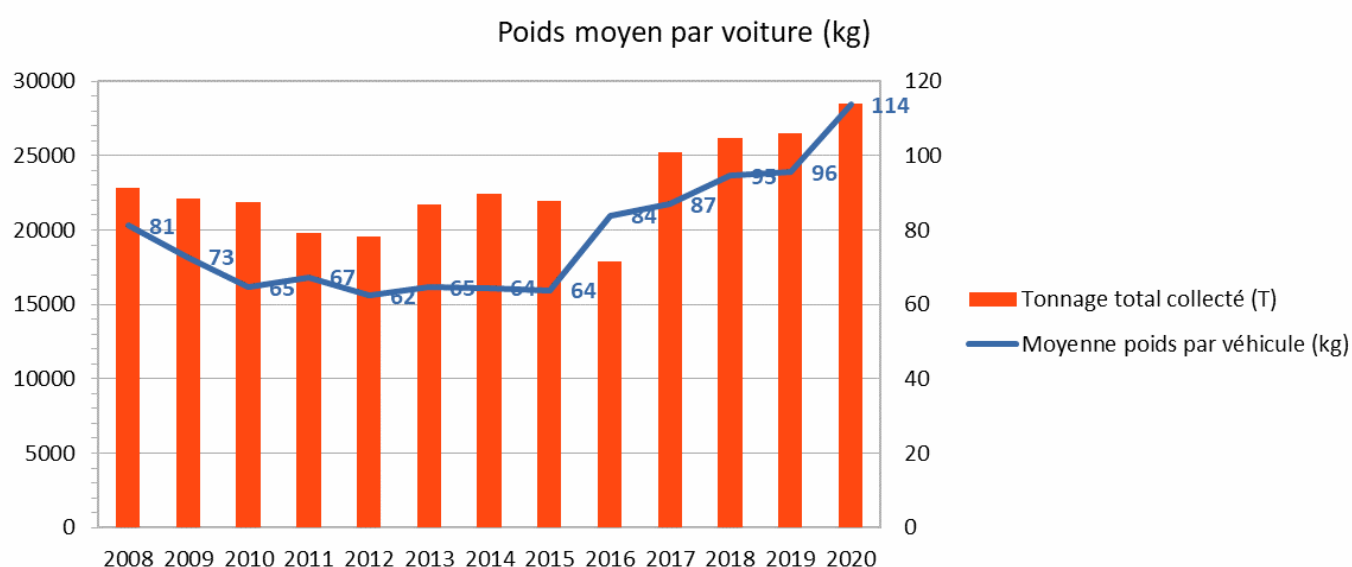
Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries équipées de contrôle d'accès par usager/an

La collectivité a créé 41 900 cartes depuis la mise en service du contrôle d'accès en 2016.

Années	Visites/usager/an
2019	5,5
2020	5,8

265 usagers ont utilisés plus de 12 passages sur l'année 2020, en achetant des forfaits supplémentaires (soit 1 % des usagers ayant utilisé au moins une fois leur carte de déchèterie en 2020).

Moyenne en kg par passage en déchèterie



Le graphique met en évidence l'augmentation du poids de déchets par visite en déchèteries. Cette évolution est une conséquence de la mise en place du contrôle d'accès sur les sites du Cormier et de La Blanchardière, puis de l'Eriboire, qui a restreint le nombre de passages annuels à 12 par foyer et de la fermeture de certains éco-points.

Ce nombre limité de passages a fortement incité les administrés à optimiser le remplissage de leur véhicule lors de leurs passages en déchèteries. Cette optimisation des trajets en déchèteries est bénéfique pour l'environnement, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Les mêmes opérations de contrôle d'accès sont prévues sur l'ensemble des sites dans les années à venir.

Indicateurs :

- Nombre et localisation des déchèteries + type de déchets pouvant y être déposés
- Type de collecte des déchets encombrants (nb lieux de dépôt, fréquence ramassage)

4) Collecte et traitement des déchets

➤ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Le traitement des OMR est confié au syndicat Valor3E auquel adhère l'AdC. Ce syndicat après avoir pris en charge les OMR de l'AdC sur les plate-formes de transfert de Saint-Germain-sur-Moine et Montillers, les envoie vers différentes unités de traitement :

- Tri Mécano Biologique (TMB) de Bourgneuf-en-Mauges : pour du compostage. La capacité de cette unité est de 20 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2020 est de 20 020 t, dont **8 826 t** pour le compte de l'AdC.
- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bouyer Leroux à La Séguinière : pour de l'enfouissement. La capacité de cette unité est de 50 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2020 est de 3 079 t pour Valor3E, dont **1 357 t** pour le compte de l'AdC. L'unité procède à une valorisation énergétique du biogaz produit, soit 21 239 MWh dont **576 MWh** pour le compte de l'AdC.
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de SYNER'VAL au Mans : pour de l'incinération des refus du TMB de Bourgneuf-en-Mauges. La capacité de cette unité est de 140 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2020 est de 110 224 t, dont **899 t** pour le compte de l'AdC. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 43 492 MWh en Électricité dont **355 MWh** pour le compte de l'AdC, 162 794 MWh en chaleur dont **1 327 MWh** pour le compte de l'AdC.
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ALCEA de Nantes : pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 150 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2020 est de 139 123 t, dont **5 867 t** pour le compte de l'AdC. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 5 575 MWh en Électricité dont **235 MWh** pour le compte de l'AdC, 197 492 MWh en chaleur dont **8 328 MWh** pour le compte de l'AdC.
- Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de la SAVED à Lasse : pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 100 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2020 est de 118 809 t, dont **1 028 t** pour le compte de l'AdC. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 63 027 MWh en Électricité dont **545 MWh** pour le compte de l'AdC.

➤ Pour les Emballages Ménagers et papier en mélange(EM)

Le traitement des EM est également confié au syndicat Valor3E.






Les emballages en mélange avec les journaux/magazines du territoire de l'ex-CAC sont déposés directement au centre de tri privé de Cholet et sur la plate-forme privée de Montillers pour ceux de l'ex-Vihiersois et de l'ex-Bocage, avant d'être transférés au centre de tri privé de Cholet. Le tri est effectué en contrat de prestation pour le compte du syndicat.

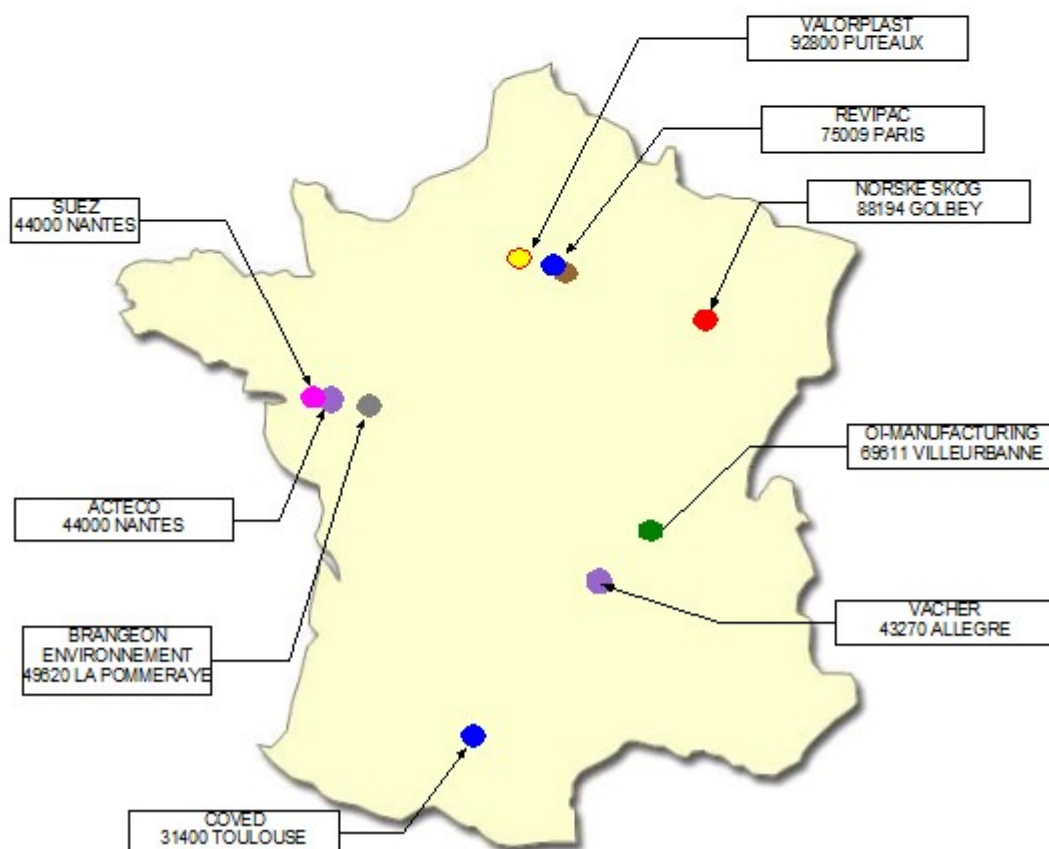
Des modifications ont été apportées au centre de tri afin de pouvoir trier et recycler les nouveaux emballages plastiques liés à l'extension des consignes de tri (2018). Ainsi, sur le centre de tri de Cholet, en plus du tri des différents matériaux, un pré-tri des emballages plastiques en mélange est effectué. Ces emballages plastiques ont été ensuite transférés, dans un premier temps, vers le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels, puis au centre de tri de Seché en Mayenne, pour enfin être dorénavant transférés au centre de tri Arc-en-Ciel à Couëron. Ces emballages y ont été triés par résine, avant expédition vers les unités de recyclage correspondantes à chaque filière, soit agréée par CITEO, soit désignée après consultation par l'AdC.

Les capacités du centre de tri de Cholet sont de 16 000 t par an. En **2020**, le centre de tri a accueilli **6 080 t** pour le compte de l'AdC.

Destinations des emballages après le tri :

"Liste des repreneurs agréés"

Matériaux	Repreneurs (sièges sociaux)
 Papier	NORSKE SKOG – 88194 GOLBEY
 Acier	BRANGEON ENVIRONNEMENT – 49620 LA POMMERAYE
 Aluminium	SUEZ – 44000 NANTES
 Briques alimentaires	COVED – 31400 TOULOUSE REVIPAC – 75009 PARIS
 Cartons d'emballages	REVIPAC – 75009 PARIS
 Bouteilles et flacons en plastique	VALORPLAST – 92800 PUTEAUX
 Verre d'emballages	O-I MANUFACTURING – 69611 VILLEURBANNE
 Gros de magasins	ACTECO – 44000 NANTES VACHER – 43270 ALLEGRE



La fin de l'année 2019 et le début de l'année 2020 ont été marqués par de fortes tensions sur les cours et les disponibilités internationales de reprise des matériaux. Toutes les reprises ont été compliquées et notamment pour la reprise du papier et des matériaux fibreux.

Puis à la fin du premier trimestre, la crise sanitaire de la COVID 19 a encore plus perturbée les reprises, notamment par le manque de transporteurs. Les centres de tri ont été arrêtés durant quelques semaines courant du mois de mars, formant ainsi des stocks d'emballages et papiers à trier.

Néanmoins, la collecte des emballages et papiers sur l'AdC a été maintenue durant toute l'année 2020 sans interruption et les déchets ont été stockés avant d'être triés à la reprise d'activité des centres de tri.

Après le premier confinement en mai 2020, une pénurie de matériaux c'est fait ressentir au niveau international, certains repreneurs étaient en recherche de matière, notamment sur les matériaux fibreux. Cette pénurie a permis à l'AdC de contractualiser en fin d'année pour le papier de deuxième catégorie appelé " gros de magasin " pour lequel nous n'avions plus de repreneur depuis octobre 2019. Ainsi, les stocks accumulés en 2019, pour cette matière ont été écoulés et recyclés sur le premier semestre 2020.

Dans le même temps les évacuations de papier, journaux/magazines ont été très perturbées avec l'annonce de la vente de l'usine UPM de la Chapelle d'Arblay au milieu de l'année 2020.

L'AdC a dû procéder à la recherche d'un nouveau repreneur. Les négociations avec la société Norske Skog Golbey ont abouti en mars 2020 à la signature d'une reprise partielle des tonnages produits par l'AdC, puis avec la crise sanitaire et les pénuries de matière, à la reprise totale des tonnages produits par la collectivité en d'octobre 2020.

➤ Pour les autres déchets

→ les bio-déchets et déchets verts :

Dans le cadre de son plan de prévention, l'AdC incite ses administrés à composter. Elle donne un bon de réduction de 20 € aux foyers individuels, à valoir sur l'achat d'un composteur individuel ou d'un lombricomposteur. Elle installe des composteurs partagés pour les habitats collectifs ou les structures de restauration collective (voir bilan en 2). Ainsi, une partie de ces déchets qui ne transitent ni par les déchèteries ni par la collecte en bacs roulants est compostée et mélangée avec des déchets verts broyés au plus proche des particuliers les utilisant.

Une partie de biodéchets est collectée en porte à porte auprès de certains établissements (lycées, collèges, ...) de Cholet. Ainsi, la part fermentescible produite par ces établissements est compostée à Cholet sur une plate-forme de compostage industrielle privée. 88 t en 2020 (125 t en 2019) ont été collectées. La baisse observée s'explique par l'arrêt des activités des restaurants scolaires durant le premier confinement de mars à mai 2020.

→ les Textiles Linges Chaussures (TLC)

Ces matériaux sont pris en charge par l'association Le Relais de Saint-Herblain (44) sur l'Ouest du territoire et ECOTEXTILE à Appilly (60) sur l'Est du territoire. Ils sont triés pour être soit revendus, soit valorisés. De plus, certains organismes privés (la Croix-Rouge, certains supermarchés, etc.) collectent également des textiles en vu de les revendre ou de les valoriser.

284 T en 2020 ont été ainsi collectées (504 t en 2019). La baisse de près de 44 % s'explique par le fait que l'activité de collecte des TLC a été fortement impactée par la crise sanitaire du COVID-19, avec un arrêt de l'activité et un retrait des bornes de collectes pendant près de 6 mois.

→ Déchet d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) :

Depuis 2012, l'Agglomération du Choletais a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an, au sein même de certaines communes.

La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Eco-système leur assure des recettes.

Cette collecte a permis de collecter 294 unités en 2020 sur 4 points de collecte, répartis comme suit :

Année	Yzernay	Saint-Paul-du-Bois	La Romagne	La Tessoualle	Le May-sur-Evre	Trémentines	Passavant-sur-Layon
2018	0	86	127	229	123	80	-
2019	38	7	49	84	134	28	-
2020	79	87	Annulation Covid	95	Annulation Covid	33	Annulation Covid

Cette collecte alternative aux apports en déchèteries sera reconduite en 2021, selon l'évolution de la situation sanitaire.

→ Déchets des déchèteries :

Ces déchets sont valorisés (V) ou éliminés (E) en fonction de leur nature :

Liste des déchets	Lieu de Traitement
Tout-Venant	ISDND classe 2 (E) - La Poitevineière (49) CSR (combustible solide de récupération) (V) - St Pierre la Cour (53)
Ferraille	Repreneur (V) - Cholet (49)
Cartons	Repreneur (V) – Cholet (49)
Gravats	ISDI classe 3 (E) – Montilliers (49) Repreneur (V) - La Chapelle Saint Laurent (79)
Déchets Verts	Broyage/Compostage (V) - Cholet (49)
Bois	Broyage (V) – Cholet (49)
Verre	Repreneur (V) - Villeurbanne (69)
Huile de vidange	Repreneur (V) - Lire (49)
Huile alimentaire	Repreneur (V) - Saint Jacques de la Lande (35)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Eco-organisme (V) - EcoSystem
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Eco-organisme (V) - Ecomobilier
Batteries	Repreneur (V) - Cholet (49)
Piles	Eco-organisme (V) - Corépile
Ampoules/néons	Eco-organisme (V) - EcoSystem
Déchets Diffus Spécifiques	Repreneur (V et E) - Saint Jacques de la Lande (35)
Fibrociment	ISDND classe 1 (E) - La Poitevineière (49)
Plastiques rigides	Repreneur (V) – Valorplast
Textiles	Repreneur (V) – Le Relais Atlantique (44) / Ecotextile (60)
Films plastiques	Repreneur (V) – Sita Négoce ou FCR

Indicateurs :

- Capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que le cas échéant la performance énergétique des installations

2 - Indicateurs de performance

➤ Taux de valorisation

La part des déchets valorisés, sur la quantité totale de DMA (56 724 t en 2020) collectés en 2020, a été de **79,39 %** (78,02 % en 2019).

La part des déchets valorisés sur la quantité totale collectée en déchèteries et éco-points (28 501 t en 2020) a été de 84 % (81,72 % en 2019).

Cette évolution est principalement due à l'augmentation de la part captée de tout venant valorisé en combustible solide de récupération (CSR) et l'augmentation de la part captée de gravats valorisés.

➤ Indicateurs sur déchets détournés

- Composteurs partagés :

Depuis juin 2013, début du compostage partagé, 26 sites sont en fonctionnement :

Site de compostage	Partenaires	Date installation	Nb. de chartes d'engagement signées = nb. de foyers participants	Production annuelle calculée ou estimée (2019)	Production annuelle calculée ou estimée (2020)	Évènement marquant
Restaurant Scolaire de La Séguinière	Commune de La Séguinière	27/06/2013	-	1,9 t / an	650 kg / an	Interruption COVID (avril à juin)
Résidence Le Soleil Cholet	Cabinet E. Chupin – Syndic de co-pro	11/01/2014	20	1,6 t / an	1,22 t / an	Interruption COVID (avril à mai)
Résidence Les Hortensias Le May-sur-Evre	Maine et Loire Habitat	25/01/2014	15	32 kg / an	-	Site à l'arrêt, faute de participation : démontage prévu en 2021
EHPAD La Séguinière	EHPAD + commune	30/09/2014	-	5,2 t / an	2,25 t / an	Interruption COVID (mars à juin)
Mail 2 Cholet	Cabinet E. Chupin – Syndic de co-pro	04/10/2014	40	2 t / an	1,75 t / an	
Restaurant Scolaire de Chanteloup-les-Bois	Commune de Chanteloup-les-Bois	14/04/2015	-	108 kg / an	108 kg / an	Site déplacé au CTM depuis septembre 2020.
MFR + Restaurant Scolaire de La Romagne	MFR + commune	04/05/2015	-	1,5 t / an	375 kg / an	Interruption COVID (avril à juin)
Restaurant Scolaire de St- Léger-sous-Cholet	Commune St-Léger-sous-Cholet	26/06/2015	-	1,2 t / an	903 kg / an	
Résidence Cairefontaine Cholet	SLH	28/05/2016	20	1,9 t / an	968 kg / an	Interruption COVID (mars à juin)
Résidence Les Richardières	Cabinet Chupin-Citya immobilier-SLH	04/02/2017	30	1,3 t / an	880 kg / an	Interruption COVID (avril à juin)
Restaurant Scolaire + EHPAD La Tessoualle	Commune de La Tessoualle+ EHPAD	01/04/2017	-	1,5 t / an	1,3 t / an	Interruption COVID (avril à mai)
Foyer du Bon Pasteur Cholet	CHRS Bon Pasteur	03/04/2017	Variable en fonction des personnes hébergées	241 kg / an	110 kg / an	Interruption COVID (mars à juin)

Centre Social Pasteur – Quartier Bostangis Cholet	Centre Social	13/10/2017	15	1,5 t / an	667 kg / an	Interruption COVID (mars à juin)
Jardins Partagés La Séguinière	Commune	Automne 2017	3	230 kg / an	220 kg / an	
Résidence Leclerc Cholet	Cabinet E.Chupin Syndic des co-pro	23/04/2018	14	1,2 t / an	955 kg / an	Projet d'aménagement de jardins partagés
Restaurant scolaire Nuillé	Commune de Nuillé	14/05/2018	-	679 kg / an	276 kg / an	Interruption COVID (avril à mai)
Restaurant scolaire Mazières-en-Mauges	Commune de Mazières-en-Mauges	05/04/2018	-	1,1 t / an	203 kg / an	Interruption COVID (mars à mai)
Restaurant scolaire St-Christophe-du-Bois	Commune de St-Christophe-du-Bois	25/06/2018	-	2,5 t / an	1,373 t / an	Interruption COVID (avril à mai)
Restaurant scolaire + EHPAD Somloire	Commune de Somloire + EHPAD	22/11/2018	-	3,1 t / an	2,9 t / an	
Restaurant scolaire du Collège de la Vallée du Lys	Collège Vallée du Lys	18/03/2019	-	1,4 T / 9 mois	887 kg / an	
Square Voltaire - Cholet	Habitants du quartier la Choletière	30/03/2019		396 kg / 9 mois	704 kg / an	
Square Limousin - Cholet	Habitants du quartier de Strasbourg	05/10/2019		95 kg / 3 mois	135 kg / an	Interruption COVID (avril à décembre)
Quartier les Richardières 2 (Tour Porthos-Athos)	Sèvres Loire Habitat + Habitants	19/11/2019		39 kg / 2 mois	873 kg / an	Interruption COVID (mars à juin)
MFR Bonnauderie	MFR (Cholet)	01/09/2020	-	-	1,4 t / an	
Restaurant scolaire Vezins	Commune de Vezins	01/09/2020	-	-	218 kg / an	
Jardins familiaux Nuillé	Commune de Nuillé	01/09/2020	-	-	1,14 t / an	
TOTAL (Tonnages évités dans les OMR)				30,72 tonnes/an	22,485 tonnes / an	

La baisse globale observée est directement liée à la crise sanitaire (COVID-19) qui a engendré la fermeture de certains établissements de restauration collective et l'arrêt des permanences pour la collecte des biodéchets, organisées dans les quartiers et en bas d'immeuble, et ce, pendant plusieurs mois d'affilée.

- Composteurs individuels :

Depuis 2010, pour inciter à l'utilisation de composteurs individuels et des lombricomposteurs la collectivité distribue des bons d'achat de 20 € pour tout achat de composteurs ou lombricomposteurs chez les partenaires agréés répartis sur l'ensemble du territoire.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de bons distribués	372	341	304	352	289
Nombre de composteurs achetés	223	257	275	151	129

- Déchets réutilisables récupérés par Emmaüs et Fil d'Ariane :

Depuis 2010, la CAC puis l'AdC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des déchets réutilisables sur la déchèterie du Cormier à Cholet avec la mise à disposition d'un gardien valoriste. La collecte, y compris le gardien valoriste, et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. L'AdC prend en charge une partie du traitement des invendus de l'association à hauteur de 30 000 €/an.

Depuis septembre 2016, l'association Fil d'Ariane a travaillé pour la mise en place de la première Écocyclerie sur Cholet, un gardien valoriste de Fil d'Ariane est présent sur la déchèterie de La Blanchardière.

L'Écocyclerie est soutenue par l'AdC : financement du gardien valoriste pour 30 000 €/an, et aide au démarrage de 20 000 € (remboursée sur 3 ans).

L'AdC met à disposition des associations Emmaüs et Fil d'Ariane des conteneurs maritimes ou des locaux sur les déchèteries où sont entreposés les produits " réutilisables " avant leur évacuation. Cette collecte a permis de collecter 34,3 t (14,3 t au Cormier et 20 t à La Blanchardière) en 2020 (27,3 t au cormier et 36,6 à la Blanchardière en 2019 soit 63,9 t.).

La revente dans leur boutique solidaire leur assure des recettes. Les 2 boutiques solidaires ont signé un contrat avec Éco-Mobilier, et ainsi valorisent les invendus mobiliers qu'elles collectent. L'Écocyclerie a ainsi évacué 61,01 t vers Éco-Mobilier et Emmaüs, 141,48 t.

L'AdC prend en charge l'évacuation et le traitement des invendus hors mobiliers (qui viennent de l'ensemble du territoire de collecte d'Emmaüs et de Fil d'Ariane).

En 2020, ces invendus ont représenté 24 t pour l'Écocyclerie et 116,5 t pour Emmaüs (44 t pour L'Écocyclerie et 159,42 t pour Emmaüs en 2019).

- Broyage des déchets verts communaux et grand public :

Dans une volonté d'éco-exemplarité l'AdC a travaillé avec ses communes membres afin de ne plus évacuer les déchets verts communaux dans les déchèteries et de les valoriser, dans la mesure du possible sur la commune. Ainsi l'AdC a fait l'acquisition d'un premier broyeur en 2016, et d'un second broyeur en 2018 et offre des prestations de broyage des branchages aux communes.

En 2020, 626,5 m³ de broyat ont été produits sur 68,5 journées de prestations effectuées par les 2 entreprises d'insertion partenaires Fil d'Ariane et Éclaircie.

Les broyeurs servent aussi à réduire la production de déchets verts issus de l'entretien des espaces naturels protégés de l'Agglomération.

➤ Les objectifs nationaux :

- Atteindre un taux de recyclage de 65 % des déchets non dangereux en 2025.
- Stabiliser au minimum la production de Déchets des Activités Économiques (DAE) d'ici à 2020.
- Stabiliser au minimum la production de déchets du BTP d'ici à 2020, avec un objectif de réduction plus précis à définir.
- Orienter vers la valorisation matière et organique. La réglementation européenne rend obligatoire la gestion séparée des biodéchets d'ici fin 2023.

- Atteindre un taux de recyclage national des déchets d'emballages ménagers de 75 % en 2022 (base 2010).

L'absence de données du Bocage et du Vihierois en 2010 nous empêche de calculer les résultats de l'AdC.

L'augmentation des déchets admis en installation de stockage entre 2010 et 2017 s'explique par le fait qu'en 2010, 90 % des OMR collectées étaient incinérées (pour rappel en 2015 : 16 413 t ont été mis en ISDND ou ISDD).

Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs

Le taux de refus de tri a été de : **22,20 %** en 2020 (19,38 % en 2019) pour les emballages en mélange avec les journaux (en extension de consigne de tri plastique).

La moyenne nationale est de : 21 % en 2020, avec extension de consignes de tri des plastiques (source CITEO).

La hausse importante du taux de refus s'explique par la crise sanitaire et les deux confinements de l'année. En effet, les déchèteries et les colonnes textiles ont été fermées durant le premier confinement, des usagers en ont profité pour ranger leurs habitations et se débarrasser d'objets inutiles. Même si un grand nombre a attendu la réouverture des déchèteries, des usagers ont utilisé leurs bacs d'ordures et d'emballages ménagers pour leurs déchets verts et déchets de déchèterie. De plus, la consigne donnée aux agents de la collecte était de ramasser tous les bacs sans exception y compris ceux présentant de grosses erreurs de tri.

Les 4 ambassadeurs de tri et de prévention travaillent activement pour faire passer le bon message de tri et améliorer davantage ce taux de refus de tri. En 2021 progressivement les refus de bacs présentant de grosses erreurs de tri ont repris sur certaines communes après des opérations de sensibilisation des usagers et des contrôles qualités effectués par les ambassadeurs du tri et de prévention.

Indicateurs :

- *Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010*
- *Prévention des déchets : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010*
- *indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs*

3 - Actions réalisées et à venir

A - Actions - organisation (y compris hygiène & sécurité)

Faits marquants de l'année :

➤ **Activité porte-à-porte :**

- La crise sanitaire n'a pas permis à la collectivité de capter davantage d'emballages ménagers, notamment d'emballages plastiques et n'a pas permis de baisser les tonnages d'ordures ménagères qui restent stables depuis 2019.
- Le service de collecte en porte à porte a été maintenu durant toute l'année 2020 et notamment durant les deux confinements permettant ainsi de garantir la salubrité publique. Et ceux malgré les risques pour les agents tout en les protégeant au mieux.
- L'activité s'est adaptée aux nouvelles contraintes de collecte en mettant en place des dispositifs de sécurité pour les agents (masques, gel hydroalcoolique, visières, procédures, utilisation d'un véhicule léger pour le troisième agent...).

➤ **Activité Apport volontaire et déchèteries :**

- La crise sanitaire a entraîné la fermeture des déchèteries et éco-points pendant 1 à 2 mois selon les sites. La réouverture progressive a nécessité une organisation adaptée pour tenir compte des restrictions sanitaires et gestes barrières, ainsi que l'afflux massif de déchets.

- La collecte en apport volontaire des OM, EM et Verre a été maintenue pendant toute l'année 2020.
- La collecte des textiles linges et chaussures, a été stoppée pendant près de 6 mois, en raison de la crise sanitaire et de l'incapacité des prestataires à collecter les bornes. Ces dernières ont été retirées pendant près de 3 mois pour éviter l'accumulation des dépôts sauvages.
- Une collecte ponctuelle des déchets de fibrociment amiantés à été mise en place sur la déchèterie de Vihiers

➤ **Activité prévention des déchets :**

De manière globale, la crise sanitaire a ralenti l'activité prévention qui se traduit, notamment par un faible nombre d'animations réalisées.

• Broyage des déchets verts :

Fin de l'étude et mise en place des prestations de sensibilisation à la réduction des apports de déchets verts en déchèterie avec des sessions de broyage ponctuelles pour les usagers de l'AdC.

• Animations prévention :

- 2 animations 'Trier pour recycler' pour l'association Prim'Vert.
- 2 visites centre de tri pour l'association Prim'Vert.
- 2 animations sur le développement durable lors des assemblées générales Crédit Agricole.
- 1 animation "Eco-gestes au travail" pendant le forum des nouveaux arrivants de l'AdC.
- 41 animations gaspillage alimentaire et biodéchets dans les collèges et lycées effectuées lors de la pause méridienne des élèves.
- 49 animations scolaires prévues, ont été ensuite annulées en raison de la crise sanitaire (COVID-19).

• Partenariat centres sociaux et associations avec plusieurs animations subventionnées :

- EAT Foot de La Tessoualle : Achats de gobelets réutilisables
- APEL école Arc en Ciel : Achats de 2000 gobelets réutilisables
- EPI Demain : Achats de bacs à pelles

➤ **Activité communication :**

- Communication sur le passage de la collecte en apport volontaire (500 logements) → Information auprès des usagers et distribution de sacs de pré-collecte dans les quartiers Jean Monnet et Bretagne, situés à Cholet.
- Communication concernant la collecte en porte-à-porte (15 communes) → 3 665 autocollants posés sur les bacs jaunes (nouvelles consignes suite à l'extension des consignes tri).
- Nombre de calendriers distribués en 2020 : 43 890. Sur Cholet, distribution réalisée lors de permanences à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, sur les communes rurales : mise à disposition auprès des mairies.

Indicateurs :

- *Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles*
- *Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.*

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

Faits marquants de l'année :

➤ Activité porte-à-porte :

- Réaménagement des locaux du Cormier
- Réaménagement de la station de lavage

➤ Activité Apport volontaire et déchèteries :

- Extension du parc de colonnes d'apport volontaire enterrées :
 - Quartier Bretagne à Cholet – phase 1 (8 OMR, 4 EM, 4 Verre)
 - Quartier Favreau à Cholet (5 OMR, 5 EM, 2 Verre)
- Réhabilitation de la vidéosurveillance des déchèteries du Cormier et de la Blanchardière à Cholet.
- Projets d'implantation de colonnes enterrées d'apport volontaire pour 2021 :
 - Quartier Bretagne à Cholet phase 2 (9 OMR, 5 EM, 5 verre)
 - Quartier les Câlines à Cholet (4 OMR, 3 EM, 2 verre)
 - Quartier Favreau à Cholet (4 OMR, 4 EM, 1 verre)
 - Hyper Centre Ville de Cholet (6 OMR, 5 EM, 3 Verre)
 - Boulevard Lecoq à Cholet (1 OMR, 1 EM, 1 Verre)
 - La Séguinière (2 colonnes verres)
- Déchèteries rurales :
 - Déchèterie Les Humeaux à Vezins : début des travaux de construction en juin 2020, ouverture en juin 2021
 - Déchèterie du Pont Bertrand à La Tessoualle : début des travaux de construction en juin 2020, ouverture en juin 2021
 - Déchèterie du Bocage et de Lys-Haut-Layon : Approbation des programmes de travaux en septembre 2020, études 2021-2022, travaux 2023-2024

➤ Activité prévention / communication :

- 2020 : 3 nouveaux composteurs partagés (MFR Bonnauderie à Cholet / Restaurant scolaire à Vezins / Jardins familiaux Nuillé).
- En décembre 2020, l'AdC a lancé une seconde distribution gratuite de composteurs individuels, à titre expérimental. Elle fait suite à la première distribution de 30 composteurs, qui avait eu lieu dans un quartier de Cholet, en 2019. Cette fois, 172 composteurs individuels ont été distribués aux habitants du Puy St Bonnet.

C - Dépenses de l'exercice

Principaux prestataires	Montant 2020 en € TTC
Valor3E : Traitement des ordures ménagères et tri des emballages (Dépenses totales réellement payées pour l'année 2020)	4 355 800 €
Brangeon Environnement : Exploitation, gestion, transport et traitement des déchets des déchèteries et éco-points (y compris part sous-traitants) – Marchés C17090 à C17094	3 245 000 €
Brangeon Environnement : Collecte des Ordures Ménagères et des Emballages sur le Vihiersois et le Bocage (Marché C17112)	731 840 €
Brangeon Environnement : Collecte du verre (+ lavage des colonnes) – Marché C15082	139 026 €
Brangeon Environnement : Collecte colonnes enterrées EM et OM (+ lavage des colonnes) – Marché C15083	183 655 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement sur l'exercice 2020 sauf pour VALOR3E (dépenses réelles pour la totalité de l'année 2020).

Résultats de l'exercice 2020

	Dépenses	Recettes	Résultat 2020	Résultats cumulés (hors RAR*)
Fonctionnement	12 754 520,71 €	12 611 931,47 €	- 142 589,24 €	10 763 923,25 €
Investissement	2 534 253,65 €	947 654,78 €	- 1 586 598,87 €	- 1 384 183,86 €
TOTAL F + I	15 288 774,36 €	13 559 586,25 €	-1 729 188,11 €	9 379 739,39 €

Les recettes sont détaillées dans le 4 - Financement du service.

* RAR : Restes à réaliser

Indicateurs :

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service,

Montants des dépenses réelles d'investissements 2020 (hors opérations d'ordre)

Véhicules et bennes (510)	115 423 €
Bacs et colonnes (colonnes enterrées) (511)	413 306 €
Déchèteries (023)	1 879 837 €
Centre technique (109)	35 414 €
Mobilier (549)	2 173 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	2 446 153 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement.

D - Investissements à venir en 2021

Dépenses d'investissement prévues N+1

Études et travaux

	Date prévisionnelle	Montant prévisionnel
Centre technique déchets		
Construction de nouvelles déchèteries intercommunales :	mise en service :	
. déchèterie des Humeaux à Vezins (derniers travaux 2021)	2 juin 2021	0,50 M € TTC
. déchèterie du Pont Bertrand à La Tessoualle (derniers travaux 2021)	21 juin 2021	0,65 M € TTC
. déchèterie du Bocage (études 2021-2022 / travaux 2023-2024)	2024	2,23 M € TTC
. déchèterie Lys-Haut-Layon (études 2021-2022 / travaux 2023-2024)	2024	3,45 M € TTC
Implantation de nouvelles colonnes enterrées	2021	660 000 € TTC
	2022	800 000 € TTC
Achat véhicules	2021	280 000 € TTC
	2022	468 000 € TTC
Composteurs partagés	2021	30 000 € TTC
	2022	25 000 € TTC

4 - Financement du service

Recettes de fonctionnement 2020

Atténuation de charges (remboursement sur rémunération personnel)	58 317 €
Vente de produit	449 475 €
Acier	32 392 €
Ferrailles	33 525 €
Batteries	3 121 €
Papier (1.11)	97 114 €
Gros de magasin (1.02)	5 978 €
D3E	59 753 €
Carton (1.04)	0 €
Papier / cartons (1.05, 5.02)	61 529 €
Verre	86 727 €
Reprise de bacs	0 €
Aluminium	12 708 €
PCC (ELA)	262 €
Emballages plastiques	56 366 €
Redevances	218 213 €
Redevance Spéciale	190 132 €
Redevance pour l'enlèvement de déchets industriels	13 704 €
Autres prestations de services (collecte déchets verts) - 70688	0 €
Locations diverses	6 907 €
Produits activités annexes	7 470 €
Impôts taxes (TEOM)	10 451 451 €
Autres produits gestion courante	1 341 355 €
SREP SA CITEO	1 291 107 €
Eco-Mobilier	34 143 €
Eco-DDS	5 755 €
Eco-TLC	10 349 €
Dotations et participations	0 €
Autres produits exceptionnels	65 281 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	12 584 092 €
TOTAL DES RECETTES – ÉCRITURES D'ORDRE	27 839 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 611 931 €

Ces recettes sont celles constatées comptablement (y compris rattachements)

Recettes d'investissement 2020 (en € TTC) – Hors Restes à réaliser

Dotation, fonds divers, reprise des résultats	0 €
Subventions	234 553 €
Autres	17 141 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	251 694 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT	695 961 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	947 655 €

Indicateurs :

- Modalités de financement du service Gestion des Déchets y compris la répartition entre les différentes sources de financement
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes
- Montant global détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente matériaux, d'électricité, de chaleur ...) en les précisant par flux de déchets
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets...

5 - Tarification du service

A - Présentation générale des modalités de tarification du service

REDEVANCE SPÉCIALE DÉCHETS	UNITÉ TARIFAIRE	TARIFS 2020
Zone 1 – Territoire ex-Communauté d'AdC (net) redevance spéciale si > à 1 000 l/semaine	m ³ /semaine	41,00 €
Zone 2 – Territoire ex-Communauté de Communes du Bocage (en € HT)	Forfait/an	120,00 €
Zone 3 – Territoire ex-SMITOM (Vihiersois) (net) Redevance spéciale si > 240 l /semaine Forfait par sites communaux	m ³ /semaine Forfait/an	33,00 € 150,00 €

Apports en déchèteries et éco-points - Redevance due par les professionnels et associations du territoire (par m³)

	UNITÉ TARIFAIRE	Tarifs 2020 (€/HT)
Tout-venant	Par m ³	31,00 €
Déchets verts	Par m ³	18,50 €
Cartons	Par m ³	4,50 €
<u>Apports en déchèteries uniquement</u>		
- Pelouse	Par m ³	12,00 €
- Métaux	Par m ³	4,50 €
- Bois	Par m ³	14,00 €
- Plastiques durs	Par m ³	3,00 €
- Films plastiques	Par m ³	2,50 €
Apports en déchèteries et éco-points- redevances dues par les professionnels hors territoire AdC (tous les tarifs ci-dessus sont doublés)		

Indicateurs :

- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des OM, le cas échéant, incitative

B - Prix du service

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2020 € TTC/Tonne
Collecte des déchets sur le territoire en régie (OM, EM, biodéchets en porte-à-porte 16 882 t), y compris la pré-collecte (gestion des bacs) et la gestion de la collecte (régie et prestataires)	Agents affectés à la collecte en porte à porte y compris encadrement		133,39 € net / Tonne** (130,89 € net en 2019, augmentation liée aux protections COVID) Dépenses totales de 2 252 384,57 € TTC
Collecte des déchets (OM, EM en porte à porte Vihiersois et Bocage 3 582,56 t)	Marché public	Brangeon Environnement	<p>Ex-Bocage : OM : part forfaitaire 88 608,35 € TTC/an 21,05 € TTC/t* EM : part forfaitaire 88 608,35 € TTC /an 119,59 € TTC/t*</p> <p>Ex-Vihiersois : OM : part forfaitaire 137 380,32 € TTC/an 48,42 € TTC/t* EM : part forfaitaire 137 380,32 € TTC/an 99,23 € TTC/t*</p> <p>Avenant (collecte hebdomadaire ou bi-hebdomadaire OM) : Hôpital Vihiers (C2) : 3 407,84 € TTC /an Gros producteurs : 1 703,99 € TTC/ producteur/an</p> <p>Ex-CAC (avenant collecte bimensuelle OM) : PSB : 36 419,86 € TTC /an La Tremblaie : 11 381,17 € TTC /an La Promenade : 5 705,83 € TTC /an</p>
Collecte colonnes enterrées (OM et EM) 2 667 Tonnes	Marché public	Brangeon Environnement	OMR : 58,4 € TTC/tonne* EM : 91,3 € TTC/tonne*
Traitement des OMR	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	123 € TTC/tonne*
Traitement des EM			195 € puis 215 € à partir du 1/04/2020 € TTC/tonne*
Traitement des refus			95 € TTC/tonne***
Adhésion au syndicat			1 € TTC/hab
Collecte et traitement du verre	Marché public	Brangeon Environnement	34,1 €/tonne*
Déchèteries et éco-points (28 501 t)	Marché public	Brangeon Environnement	113 €/tonne** Dépenses 2020 de 3 245 000 € TTC

* prix du bordereau des prix du marché

** prix réel de l'année 2020 (Coût annuel divisé par le tonnage)

*** pour les déchets concernés, ce coût se rajoute aux 209 € TTC/T préalablement payés, soit le coût des déchets mal triés = 313,50 € TTC/T

Comptabilité analytique : Méthode Comptacout

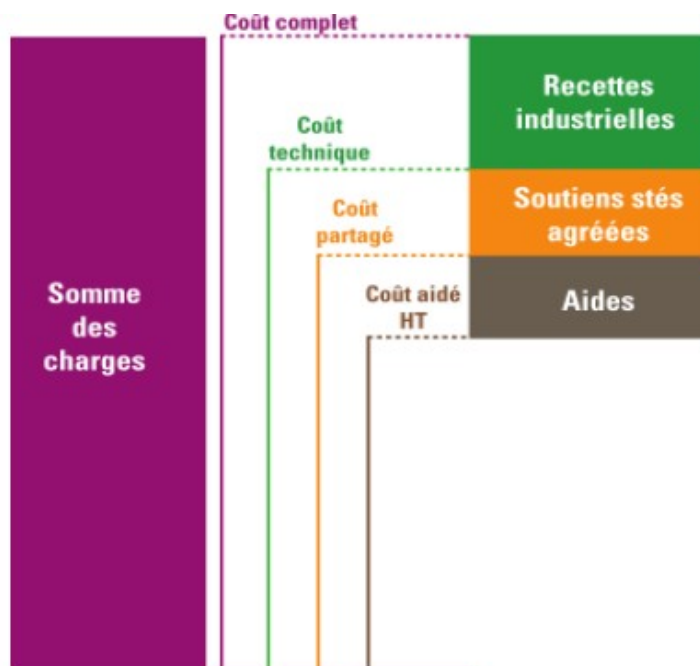
L'Agglomération du Choletais présente dans les pages suivantes, en application de la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la méthode Compta Coût conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une matrice des coûts normée, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (Méthode Compta Coût) et donc à terme, des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre d'opération de retraitement du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc différent du compte administratif et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, emballages ménagers, verre...).

Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire...)

Le coût aidé hors taxe présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchet selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.

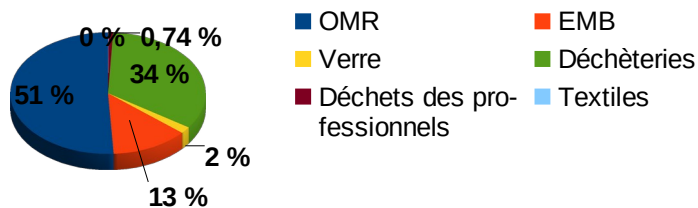


Coût des différents flux de déchets

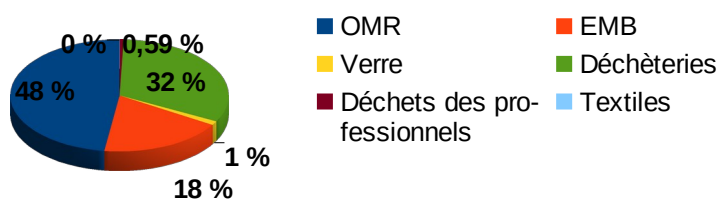
Part relative des flux dans le coût du service public de collecte et traitements

Année	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Total
Coût aidé HT (euros) - 2018	4 954 643	939 837	182 588	3 073 258	84 099	-10 291	9 224 134
Coût aidé HT (euros) - 2019	5 051 616	1 266 573	176 772	3 341 004	73 683	-8 998	9 900 650
Coût aidé HT (euros) - 2020	4 953 825	1 913 906	116 364	3 326 211	60 419	-1 147	10 369 578

Coût aidés HT 2019

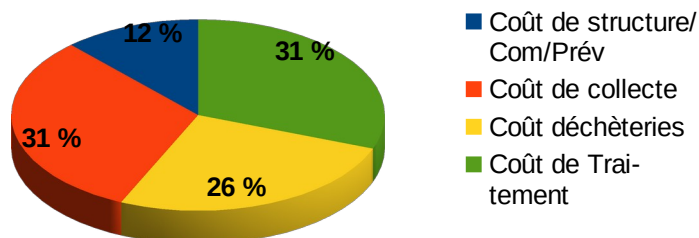


Coût aidé HT 2020

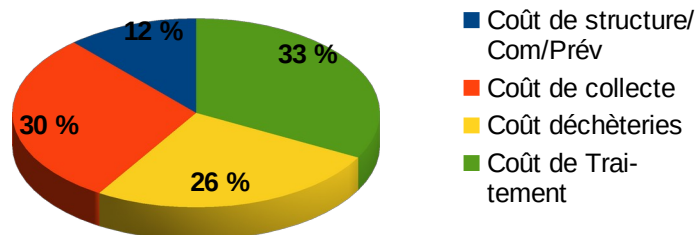


La part des ordures ménagères est la plus importante. Il est intéressant de chercher à diminuer la production et à pousser les usagers vers plus de tri et de valorisation.

Répartition des Coûts 2019



Répartition des Coûts 2020



La part que représente le traitement des déchets augmente, cela est notamment dû à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), et aux coûts des différentes filières de traitement comme le CSR par exemple.

Coûts des différents flux ramenés à la tonne.

Année	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Total
Coût aidé HT par tonne (euros) - 2018	277,03	160,04	48,36	145,61	750,88	-	189,42
Coût aidé HT par tonne (euros) - 2019	297,91	208,49	45,78	162,85	589,46	-9,09	204,04
Coût aidé HT par tonne (euros) - 2020	288,55	314,79	28,63	158,04	686,58	-4,04	190,21

On constate que le bilan économique est favorable aux emballages ménagers par rapport aux ordures ménagères, notamment lié aux modalités et fréquence de collecte.

Coûts des différents flux ramenés par habitant

Année	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Total
Coût aidé HT par hab (euros) - 2018	47,68	9,04	1,76	29,58	0,81	-	88,87
Coût aidé HT par hab (euros) - 2019	48,55	12,17	1,70	32,11	0,71	-0,09	95,15
Coût aidé HT par hab (euros) - 2020	47,31	18,28	1,11	31,76	0,58	-0,01	99,03

Évolution des coûts

Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est de 99,03 € par habitant en 2020, contre 95,15 € en 2019.

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxe, tous flux des collectivités mixte à dominante rurale, entre 59 € et 179 €. L'Agglomération est donc dans la fourchette moyenne de ce référentiel.

Indicateurs :

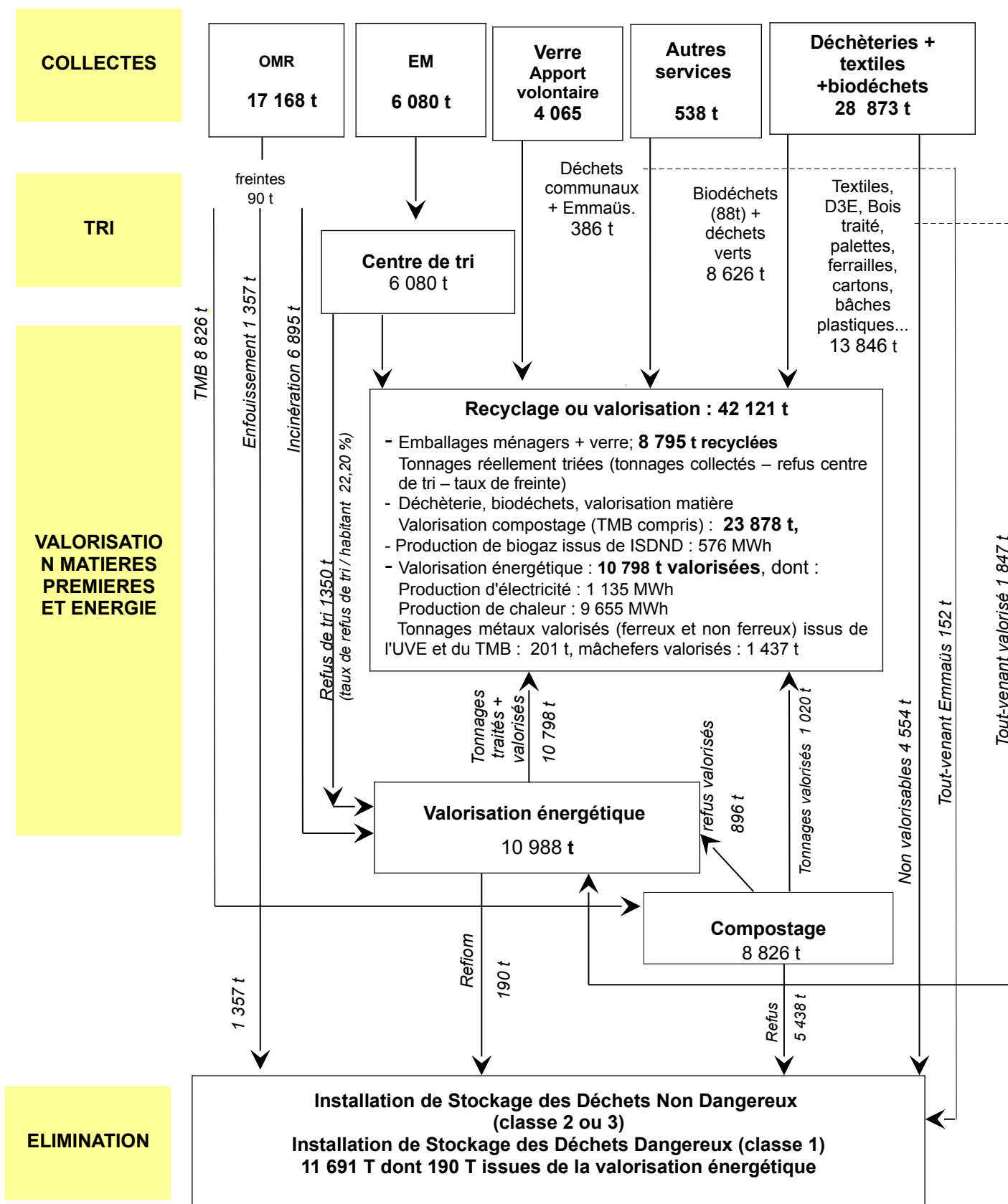
- Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les 3 dernières années
- coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets

6 - Actions de solidarité

- Un partenariat existe depuis 1999 (traitement) et 1994 (déchèteries), avec Fil d'Ariane, association d'insertion, dans le cadre du marché de tri et du marché d'exploitation des déchèteries (gardiennage).
- En 2020, en raison de la crise sanitaire il n'y a pas eu de partenariat avec les centres sociaux en raisons de leur fermeture.
- l'AdC collabore avec Compos in Situ (44) et Émeraude Création (22) et Adapei (49) pour la fabrication et l'installation de composteurs partagés (ESAT).
- Un partenariat est également développé avec Fil d'Ariane depuis 2016 pour l'éco-cyclerie et 2009 pour Emmaüs dans le cadre du réemploi (entreprises d'insertion professionnelle).
- Les prestations de broyage des déchets verts des communes sont réalisées via un partenariat avec les entreprises d'insertion l'Eclaircie et Fil d'Ariane (entreprises d'insertion professionnelle).
- Depuis 2012, l'AdC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an. La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Eco-système leur assure des recettes.
- Les espaces verts de toutes les déchèteries et éco-points sont entretenus par l'entreprise d'insertion Acta Qualéa (ESAT) depuis 2018.

DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES – ANNEE 2019

56 724 TONNES



Pour l'année 2020, le taux de valorisation (recyclage, compostage, valorisation énergétique) atteint 79,39 % (contre 78,02 % en 2019).